

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf octobre à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAILLEVETTE, dûment convoqué le 10 octobre 2016, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Noël Vincent GRIOLET, Maire

PRÉSENTS : Messieurs Noël Vincent GRIOLET, Guy MARY, Philippe MENADIER, Robert DUC, François De SARIAC, Anthony DESMOULINS, Mesdames Catherine BOUYER, Sylviane SANCHEZ, Josiane POITEVIN, Marlène GONZALES, Nathalie GASS, Angèle BAZIN,

EXCUSÉS : Messieurs Denis VOLAY ayant donné pouvoir à Monsieur Anthony DESMOULINS, Jean-Michel BOUYER ayant donné pouvoir à Madame Catherine BOUYER, Monsieur Thomas DEBARBOUILLE ayant donné pouvoir à Monsieur François De SARIAC,

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MARY

Présents : 12

Absents : 3

Votants : 15

2016NOV01 : Approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 19 octobre 2016

Les élus approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 octobre 2016. Monsieur de SARIAC donne lecture de ses doléances concernant la séance du conseil municipal du 23 août 2016.

Remarques de Monsieur François de Sariac :

Je précise par cette note que, n'ayant pas pu être présent lors de ce dernier Conseil Municipal, je vous fais part de mes plus grandes réserves concernant les évolutions centralisatrices de compétences de la CARA. Ces centralisations successives, incluant prochainement la gestion des ports, résultent de la mise en place de la loi NOTRe.

A ce titre je me suis abstenu (via procuration transmise à Monsieur Thomas Débarbouillé) au point 2016OCT04 concernant le transfert des compétences Tourisme et du Rapport des transferts de charges.

Le transfert de charges liées au Tourisme s'est monté à 22801.01€ et ce de façon identique aux années précédentes. Il serait intéressant de savoir comment ces sommes, conséquentes, ont été effectivement utilisées spécifiquement et concrètement au développement Touristique de Chaillevette ?

J'ai demandé également à m'abstenir pour le point 2016OCT05, concernant les mises à jour statutaires de la CARA car je n'en mesure pas l'ensemble des conséquences sur notre liberté et autonomie d'initiative à propos des projets que nous souhaiterions réaliser à Chaillevette (PLU, voirie, ports, commerce... autrement dits structurels ou économiques).

Mon abstention concernant ce point n'est pas prise en compte dans le PV du CM et j'en demande sa prise en compte rectificative.

Il me semble nécessaire que le Conseil Municipal se réunisse pour étudier et approfondir les impacts de cette loi NOTRe et de l'ampleur des transferts de compétences à terme.

Quels en seront les conséquences sur notre « vie » communale, sur l'autonomie et le dynamisme de notre commune.

Chaillevette ne va-t-elle pas être « noyée » dans la gestion des comptes globaux de la CARA où les indicateurs de priorités d'actions s'expriment en ratios...coûts/Nbre de personnes concernées par exemple.

Le Conseil Municipal va-t-il devenir une « coquille vide » ?

En 2020, que va-t-on élire ? Des Conseillers Municipaux ou des Délégués de la CARA...

Le sujet est très préoccupant à l'heure où il y a une grande défiance des Français vis à vis des réglementations européennes. Si nous sommes, nous mêmes, déjà dubitatifs alors que dire des habitants de Chaillevette.

2016NOV02 : SUBVENTIONS 2016

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des demandes de subventions parvenues en Mairie,
Vu l'avis de la commission des finances réunie le 10 novembre 2016

Décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATION	MONTANTS 2015	PROPOSITIONS 2016
Donneurs de sang du Canton de LA TREMBLADE	100,00 €	100,00 €
Groupement des pensionnés de la marine marchande LA TREMBLADE	200,00 €	200,00 €
Collectif caritatif du Canton de LA TREMBLADE	750,00 €	750,00 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer de LA TREMBLADE	300,00 €	300,00 €
Refuge des amis des Bêtes de Royan		100,00 €
Total	1 350,00 €	1 450,00 €

2016NOV03 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut changer le revêtement de sol et le mobilier de la classe de petite et moyenne sections. De plus, suite à la fermeture du jeu de l'école, consécutive à la visite de conformité des équipements, un nouveau jeu a été choisi par la commission scolaire du 24 octobre 2016. A cette fin il est nécessaire d'effectuer un virement des crédits prévus à l'opération

N° DM	Date	Objet	Montant
2	15/11/2016	DM2	
		2111 - Terrains nus Opération 109	-25 000,00
		2131 - Install.générales,agencement & aménagements divers Opération 75	14 000,00
		2133 - Matériel de bureau et matériel informatique Opération 75	5 000,00
		2135 - Instal.géné.,agencements,aménagements des construc Opération 75	6 000,00
		TOTAL INVESTISSEMENT	0,00
		TOTAL DEPENSES	0,00
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- approuve la décision modificative proposée
- autorise le Maire à modifier les crédits budgétaires en ce sens.

2016NOV04 : TARIFS 2017

Le Conseil Municipal

VU la proposition de la commission des finances réunie le 10 novembre 2016, décide par 14 voix pour et 1 abstention (Mme BAZIN) d'appliquer les tarifs suivants à compter du **1er janvier 2017** :

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES								
	LA JOURNEE				LE WEK END			
	du 15/10 au 15/04 chauffage inclus		du 16/04 au 14/10 sans chauffage		du 15/10 au 15/04 chauffage inclus		du 16/04 au 14/10 sans chauffage	
ASSOCIATIONS ET RÉSIDENTS COMMUNE	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Grande salle	225,00 €	230,00 €	145,00 €	150,00 €	360,00 €	365,00 €	230,00 €	235,00 €
Cuisine	95,00 €	100,00 €	95,00 €	100,00 €	130,00 €	135,00 €	130,00 €	135,00 €
Petite salle	125,00 €	130,00 €	85,00 €	90,00 €	190,00 €	195,00 €	135,00 €	140,00 €
ASSOCIATIONS ET RÉSIDENTS HORS COMMUNE								
Grande salle	500,00 €	505,00 €	400,00 €	405,00 €	700,00 €	705,00 €	500,00 €	505,00 €
Cuisine	200,00 €	205,00 €	200,00 €	205,00 €	250,00 €	255,00 €	250,00 €	255,00 €
Petite salle	250,00 €	255,00 €	170,00 €	175,00 €	310,00 €	315,00 €	250,00 €	255,00 €
Enseignement activités	Forfait 1 heure/sem.		Forfait 2 heures/sem.		Forfait 3 heures/sem.		Forfait 4 heures/sem.	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Petite salle	25,00 €	25,00 €	50,00 €	50,00 €	75,00 €	75,00 €	100,00 €	100,00 €
Grande salle	100,00 €	100,00 €	150,00 €	150,00 €	200,00 €	200,00 €	250,00 €	250,00 €
Mise à disposition de la vaisselle (inchangés)								
Assiette, verre couvert, plat, saladie, etc...	0,10 € la pièce							
Forfait assiette, saladier, plat perdu ou cassé	2,50 € la pièce							
Forfait verre perdu ou cassé	1,10 € la pièce							
Forfait couvert perdu ou cassé	0,50 € la pièce							
Mise à disposition de tables, chaises avec minimum de 10 € (inchangés)								
La table	2,00 €							
la chaise	0,50 €							
Forfait table cassée ou manquante	100,00 €							
Forfait chaise cassée ou manquante	50,00 €							

<i>PHOTOCOPIE (inchangé)</i>			
A4 noir et blanc	0,25 €		
A4 couleur	0,50 €		
A3 noir et blanc	1,00 €		
A3 couleur	2,00 €		
Fax	2,20 €		
<i>ENCART PUBLICITAIRE (inchangé)</i>			
Page entière	370,00 €	1/4 page	160,00 €
1/2 page	285,00 €	1/6 page	120,00 €
1/3 page	185,00 €	1/12 page	60,00 €
1ère parution gratuite pour une installation ou reprise d'activité sur la commune			
<i>CIMETIÈRE</i>			
Concession trentenaire pour inhumation	160,00 € (2016 : 152,88€) Concession de 2,60 m x 1,40 m soit 3,64 m ²		
Case 1 an columbarium	160,00 € (inchangé)		
Case 10 ans columbarium	375,00 € (inchangé)		
Case 30 ans columbarium	860,00 € (inchangé)		
Dispersion cendre au jardin du souvenir	30,00 € (inchangé)		
fourniture d'une plaque non gravée	65,00 € (inchangé)		
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC (inchangé)			
	16,00 € le m ² (inchangé)		
FRAIS DE CONDUITE D'ANIMAUX			
	50,00 € transfert vers refuge de Médis (nouveau)		

2016NOV05 : RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2015. Il précise que ce document obligatoire permet de présenter le service, faire le bilan technique et financier de l'exercice, informer des orientations pour l'avenir et renseigner sur les indicateurs de performance.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce document, approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2015 présenté par l'Agglomération Royan Atlantique.

2016NOV06 : PROJET ACQUISITION PARCELLE A802 RUE DU PORCHE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a eu un entretien avec Madame MOEYAERT, propriétaire de la parcelle A802 rue du Porche, d'une surface d'environ 404m² qui permettrait de créer une raquette de retournement. Cette personne est vendeuse et a demandé à la commune de faire une offre. Maître LESTRILLE estime la valeur entre 20 et 25 euros le m². Un devis de bornage a également été demandé, d'un montant de 1732 euros. Un courrier a été adressé à Madame MOEYAERT lui proposant 20 euros du m² arrondi à 8 100 euros et prise en charge des frais de bornage par la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- Décide d'entériner cette proposition
- Décide de fixer le maximum du prix à 25 euros/m² du terrain en cas de rejet de cette première proposition par le vendeur
- autorise le Maire à signer les documents à intervenir pour cette acquisition

2016NOV07 : EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LA NUIT

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur l'extinction de l'éclairage public la nuit sur la commune de Chaillevette. En effet, à ce jour environ 80% des communes du département éteignent leur éclairage public la nuit et obtiennent des économies non négligeables. Il pourrait être envisagé d'éteindre de minuit à 6 heures du matin.

Vu les discussions et les discordances entre les avis des membres du conseil municipal, il a été choisi de ne pas délibérer et de demander un diagnostic au Syndicat Départemental d'Entretien et d'Electrification Rural (SDEER) et d'étudier la modification de l'éclairage en LED.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a rencontré avec Madame BOUYER et Monsieur Guy MARY, Madame AUCOUTURIER, conseillère départementale et deux responsables de la Direction des Infrastructures du Département au sujet de la RD 140 qui traverse la commune. Ils considèrent que la voirie est en bon état, elle ne sera donc pas refaite. En ce qui concerne les trottoirs, ils sont à charge de la commune. Pour le cheminement piéton allant du rond-point à l'entrée de bourg, le dossier va être mis à l'étude pour être refait, toutefois, en ce qui concerne l'éclairage public, il ne peut être pris en charge par le Département, c'est donc la commune qui fera une demande de devis auprès du SDEER. Le Département prévoit aussi, en matière de réfection et sécurisation, de créer une écluse au bout de la rue de Chatressac et le prolongement des trottoirs en face de la place de Chatressac.

Un rendez-vous est également prévue ce jeudi 24 novembre avec le syndicat départemental de la voirie pour envisager une convention de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la rue des Brandes après enfouissement des réseaux, une autre pour la réfection des trottoirs et mise en place d'un stationnement rue de la mairie et une pour la mise en place des travaux du dossier AD'AP (agenda d'accessibilité programmée) pour lequel la commune doit se mettre au norme durant les cinq années à venir. Ces conventions seront soumises à l'approbation du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe également que suite aux déclarations de plusieurs administrés pour des fissures sur leur maison dues à la sécheresse, une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle liée à la sécheresse été déposée en Préfecture par la commune. Il signale également que suite au séisme du 28 avril 2016, des particuliers avaient déclaré des fissures à leur maison mais la préfecture n'a pas reconnu la commune de Chaillevette en catastrophe naturelle pour le séisme.

Les vœux du Maire auront lieu le 13 janvier 2017 à la salle des fêtes.

Un table d'orientation va être mise en place par la CARA rue des petites Roches. Monsieur de SARIAC demande que dans ce cas, des barrières soient installées autour pour empêcher les motos de passer.

Madame BOUYER rappelle que le téléthon aura lieu le samedi 3 décembre 2016. Un repas est organisé à midi à la salle des fêtes, suivi d'une randonnée par tous moyens non motorisés jusqu'à Mornac sur Seudre et retour par le train des Mouettes. La participation est de 5 euros.

Le marché de Noël aura lieu le 11 décembre 2016 à la salle des fêtes.

Madame BOUYER rappelle également que la commune est toujours sans médecin et qu'il lui semble nécessaire que des démarches soient entreprises dans ce sens. Elle propose également que la commune envisage de pouvoir aider à la création d'une structure d'accueil pour personnes âgées afin de permettre aux aînés de Chaillevette qui souhaiteraient finir leurs jours là où ils ont vécu. Monsieur DUC répond qu'il lui semble envisageable de soutenir un projet par des particuliers mais pas que la commune propose le projet ou recherche elle-même les entrepreneurs.

Monsieur MENADIER renchérit en suggérant que cette recherche porte également sur la création de locaux pour installer des commerces et revitaliser la commune. Il propose qu'une partie de l'emprise du terrain de football, serve à une création immobilière en ce sens qui pourrait accueillir commerces et professionnels de santé.

Madame GONZALÈS demande où en sont les travaux de la rue du Port et le panneau d'entrée de Chaillevette. Monsieur le Maire lui répond que la demande de devis est en cours. Concernant la rue du Port, Monsieur MARY lui répond que les travaux seront effectués en janvier après les fêtes.

Monsieur DUC rappelle que des frelons asiatiques avaient été signalés rue du Maine Auriou mais que rien n'a été fait. Monsieur le Maire répond qu'une entreprise est intervenue dès le lendemain mais qu'aucun nid n'a été détecté. En effet, les frelons viennent se nourrir sur l'arbre mais n'y ont pas fait de nid. Aucun nid n'a non plus été trouvé aux alentours.

Monsieur DESMOULINS remercie pour l'entretien des trottoirs et des haies par les agents de la commune.

Madame BAZIN signale que le téléthon a été également présenté aux enfants des écoles par une intervention d'une personne de l'AFM qui les a réunis à la salle municipale pour les sensibiliser. Cette intervention a suscité une grande attention de la part des enfants et un retour au sein des familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Pour affichage le 28 novembre 2016

